

GROUPE

M1

FONGICIDE

# Nufarm

## Parasol WG

FONGICIDE

AGRICOLE

HYDROXYDE DE CUIVRE

Granulés mouillables



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF :

Cuivre élémentaire, sous forme d'hydroxyde de cuivre ... 50,0%

No D'HOMOLOGATION 29063 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

Contenu Net : (1-20) Kg

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Utiliser **PARASOL WG Fongicide** à la dose de 1,1 à 4,25 kg/ha, de la manière indiquée. **PARASOL WG Fongicide** s'emploie avec tous les genres de pulvérisateurs. Il convient aux pulvérisations tant à haut volume qu'à bas volume. Il n'exige aucun agent tensioactif supplémentaire.

Verser lentement **PARASOL WG Fongicide** dans la cuve du pulvérisateur partiellement remplie d'eau. Ajouter les agents de dispersion, les adhésifs, les insecticides, les éléments nutritifs, etc., en dernier. **PARASOL WG Fongicide** est compatible avec les agents de dispersion, les adhésifs formulés pour le commerce, les huiles agricoles non herbicides et des insecticides comme la roténone et le parathion.

Les instructions spécifiques suivantes ne sont données qu'à titre indicatif. En ce qui concerne le calendrier, la fréquence et le nombre des traitements à faire chaque saison, suivre de près les conseils du ministère provincial de l'Agriculture.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **PARASOL WG Fongicide**, fongicide ou bactéricide du groupe M1. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à **PARASOL WG Fongicide** et à d'autres fongicides ou bactéricides du groupe M1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides ou bactéricides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides ou aux bactéricides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le **PARASOL WG Fongicide** ou les fongicides ou bactéricides du même groupe M1 avec des fongicides ou bactéricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides ou bactéricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides ou bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou bactéricides au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Nufarm Agriculture Inc. en cas de doute sur la sensibilité de l'agent pathogène au **PARASOL WG Fongicide**.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à [www.nufarm.ca](http://www.nufarm.ca).

## MODE D'EMPLOI

### NE PAS TRAITER PAR AVION.

**NE PAS** appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, des rivières, des brouillards, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais, des réservoirs et des milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

**NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

### Directives de Chimigation :

À utiliser UNIQUEMENT sur les canneberges. NE PAS appliquer par chimigation sur les autres cultures énumérées sur cette étiquette. Le fongicide Parasol WG peut être appliqué par le biais d'un système d'irrigation par aspersion en saillie solide qui appliquera une eau uniforme et à l'intérieur d'un périmètre fermé de digues. Ne pas appliquer ce produit avec un autre type de système d'irrigation. Les systèmes de gicleurs à faible coefficient d'uniformité, tels que certaines unités d'entraînement de l'eau, ne sont pas recommandés. Une distribution non uniforme de l'eau traitée peut réduire l'efficacité. Un bon étalonnage du système de chimigation est essentiel pour obtenir le taux souhaité par hectare de manière uniforme et pour minimiser le temps de lavage. Si vous avez des questions sur l'étalonnage, contactez le fabricant de l'équipement ou un autre expert.

### Exigences relatives à l'équipement:

Le système doit contenir un intervalle d'air ou un dispositif anti-refoulement approuvé, ou un clapet anti-retour fonctionnel approuvé, une soupape de décharge à vide (y compris un orifice d'inspection) et un drain à basse pression placé de manière appropriée sur le tuyau d'irrigation pour empêcher la contamination de la source d'eau par un refoulement, sauf si l'eau provient d'une source artificielle autonome située sur un terrain privé.

- La canalisation d'injection de pesticide doit contenir un clapet anti-retour à fermeture rapide ou automatique et fonctionnel afin d'empêcher le liquide de refluer vers la pompe d'injection. Un système de confinement secondaire autour de la zone d'injection doit être en place.
- La canalisation d'injection de pesticide doit également contenir une vanne fonctionnelle, normalement fermée, située du côté aspiration du système d'injection afin

d'empêcher le liquide d'être retiré du réservoir d'alimentation lorsque le système d'irrigation est arrêté automatiquement ou manuellement.

- Le système doit contenir des commandes de verrouillage fonctionnelles pour arrêter automatiquement l'injection de pesticide lorsque la pression de l'eau baisse ou que le débit d'eau cesse. En l'absence d'un tel système automatique, la procédure d'injection doit être surveillée en permanence par un opérateur capable de couper manuellement l'injection de pesticide dans les mêmes circonstances.
- Les systèmes doivent utiliser un dispositif de mesure, tel qu'une pompe à injection à déplacement positif (ou un débitmètre sur un réducteur) bien conçu, compatible avec les pesticides et pouvant être équipé d'un système de verrouillage.
- La cuve contenant le mélange d'insecticides doit être exempte de rouille, d'engrais, de sédiments et de corps étrangers, et être équipée d'un filtre en ligne situé entre la cuve et le point d'injection.
- Pour assurer un mélange uniforme d'insecticide dans la conduite d'eau, injecter le mélange au centre du diamètre du tuyau ou juste devant un coude ou un té dans la ligne d'irrigation afin que la turbulence créée à ces points facilite le mélange. Le point d'injection doit être situé après tous les dispositifs de prévention du refoulement sur la conduite d'eau, à moins que l'eau provienne d'une source autonome artificielle située sur un terrain privé.
- NE PAS raccorder un système d'irrigation utilisé pour l'application de pesticides à un système d'eau public à moins que les dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'eau publics ne soient en place. Des réglementations locales spécifiques peuvent s'appliquer et doivent être suivies.
- Une personne connaissant le système de chimigation et responsable de son fonctionnement, ou sous la supervision de la personne responsable, doit faire fonctionner le système et arrêter le système pour effectuer les ajustements nécessaires au besoin.
- NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent entraîne une distribution non uniforme.
- NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Évitez d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification précise prescrite par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les applications doivent être effectuées SANS l'utilisation de pistolets d'extrémité.
- NE PERMETTEZ PAS que le motif de pulvérisation dépasse la surface du lit fermée. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent provoque une répartition non uniforme et / ou favorise la dérive au-delà de la zone à traiter.

**HARICOTS**, brûlure bactérienne, aréolée (*Pseudomonas syringae* pv. *phaseolicola*), brûlure bactérienne commune (*Xanthomonas campestris* pv. *phaseoli*) : À titre préventif, traiter d'abord lorsque les plantes ont 15 cm de haut et ensuite tous les 7 à 14 jours, selon les conditions locales. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**CONCOMBRES**, tache angulaire (*Pseudomonas syringae* pv. *lachrymans*) : Traiter chaque semaine, dès que les sarments commencent à pousser. Utiliser 2,25 à 3,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**POIVRONS**, tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria* and *X. vesicatoria*) : Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 à 3,25 kg/ha, tous les 7 à 14

jours, selon la gravité de la maladie. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

**POMMES DE TERRE**, brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), mildiou (*Phytophthora infestans*) : Traiter tous les 7 à 10 jours, dès que les plantes ont 15 cm de haut et jusqu'à la récolte. Utiliser PARASOL WG Fongicide à la dose de 1,1 à 2,5 kg/ha, selon la densité du feuillage, en association avec du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. On peut appliquer PARASOL WG Fongicide à la dose de 3,4 kg/ha soit en association avec un déshydratant lors du défanage, soit seul après le défanage, avant la récolte. Un tel traitement de fin de saison peut diminuer l'infection des tubercules par le champignon du mildiou au cours de la récolte. Ne pas appliquer moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 5 jours.

**BETTERAVES À SUCRE**, cercosporiose (*Cercospora beticola*) : Traiter dès que la maladie menace, et faire quatre ou cinq autres traitements, tous les 10 à 14 jours, selon les conditions météorologiques. Utiliser 2,25 à 4,25 kg/ha, selon la gravité de la maladie. Il est conseillé d'y ajouter une huile agricole non herbicide appropriée à la dose de 5,5 L/ha. Pour plus de précisions, consulter les autorités agricoles locales. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 6 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 7 jours.

**TOMATES**, tache bactérienne (*Xanthomonas campestris* pv. *vesicatoria*), brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), mildiou (*Phytophthora infestans*) : Dès que la maladie menace, appliquer 2,25 kg/ha, tous les 7 à 10 jours ou plus souvent si la maladie est grave. Il est conseillé d'y associer du manèbe ou du mancozèbe (80 % de matière active) à la dose de 1,75 à 2,25 kg/ha. Ne pas traiter moins de 2 jours avant la récolte. Ne pas appliquer plus de 10 traitements par an, avec un intervalle minimal entre les traitements de 3 jours.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**CANNEBERGE :**

Appliquer 4,71 kg de produit / ha. On peut utiliser un équipement de chimigation par aspersion à ensemble solide et d'application de rampe.

**Complexe de pourriture des fruits (pourriture précoce (*Phyllosticta vacinii*),**

**pourriture terminale (*Godronia cassandrae*, *Fusicoccum putrefaciens*), pourriture visqueuse (*Phomopsis vaccinii*), pourriture des fruits botryosphaeria et tachetée des baies (*Botryosphaeria vaccinii*), pourriture mûre (*Coleophoma empetri*), pourriture noire (*Allantophomoms*, *lycopodina*), pourriture jaune (*Botrytis cinerea*), pourriture brune (*Physalospora vaccinii*) et pourriture amère (*Colletotrichum gloeosporioides*)** : Faire la première application en début de floraison. Une ou deux applications supplémentaires à intervalles de 10 à 14 jours peuvent être nécessaires si la pression de la maladie reste élevée.

**Floraison de rose (*Exobasidium oxycocci*)** : Faire trois applications au maximum, selon un calendrier de 10 à 14 jours, dès que les symptômes sont observés.

**Brûlure de la pointe Monilinia (*Monilinia oxycocci*), brûlure de la brindille (*Lophodermium oxycocci*, *L. hypophyllum*), tache rouge de la feuille (*Exobasidium rostrupii*)** : appliquer en pulvérisation de dormance retardée lorsque les bourgeons commencent à gonfler mais qu'aucune feuille n'apparaît (gonflement des bourgeons jusqu'au début de la floraison du chou). Répéter à intervalles de 10 à 14 jours jusqu'à la préfloraison.

Pour toutes les maladies, ne faites pas plus de 3 applications par année avec un minimum de 7 jours entre les applications.

Pour le matériel d'application de la rampe : Utiliser 500 à 1000 L d'eau / ha.

Pour la chimigation : Utiliser jusqu'à 3 000 L d'eau / ha avec des systèmes à prise solide uniquement. Voir les techniques d'application et d'étalonnage pour la chimigation des gicleurs sous la rubrique Mode d'emploi.

Délai d'attente avant la récolte: 2 jours.

#### **RAISINS :**

**Pourriture noire (*Guignardia bidwellii*), Phomopsis (*Phomopsis viticola*), Moisissure poudreuse (*Uncinula necator* syn. *Erysiphe necator*), Mildiou duveteux (*Plasmopara viticola*)**

Appliquer 2,24 à 6,72 kg de produit / ha dans 400 à 600 L d'eau / ha. La quantité de produit appliquée par hectare de concentré doit être identique à la quantité appliquée par hectare en pulvérisation diluée. Assurez-vous que la culture est bien recouverte du mélange à pulvériser. Pour toutes les maladies, commencer l'application dès le débourrement et répéter si nécessaire tous les 3 jours.

Pour toutes les maladies, ne pas faire plus de 8 applications par année avec un minimum de 3 jours entre les applications. Peut être appliqué à l'aide de pulvérisateurs à rampe verticale ou à assistance pneumatique.

Délai d'attente avant la récolte: 2 jours.

**Remarque** : Des dommages au feuillage peuvent survenir chez les variétés sensibles au cuivre telles que: Concord, Delaware, Niagara et Rosette. L'ajout de chaux hydratée

à raison de 0,454 à 1,36 kg par 0,454 kg de fongicide Parasol WG peut réduire la gravité de la phytotoxicité. Ajouter d'abord la chaux dans le réservoir de pulvérisation et bien mélanger avant d'ajouter le produit.

**HOUBLON :**

**Le mildiou (*Peronospora humuli*) :**

Appliquer 1,2 kg de produit / ha dans 400 à 1000 L d'eau / ha. Ne pas appliquer plus de 5 traitements par année à un intervalle minimum de 10 jours. La quantité de ce produit appliquée par hectare en concentré doit être identique à la quantité appliquée par hectare en pulvérisation diluée. Assurez-vous que la culture est bien recouverte du mélange à pulvériser. Appliquer comme traitement fongicide de la couronne après la taille, mais avant l'entraînement.

Après l'entraînement, appliquer à intervalles de 10 jours si nécessaire. Cesser l'utilisation 2 semaines avant la récolte.

Ne faites pas plus de 5 applications par année avec un minimum de 10 jours entre les applications. Peut être appliqué à l'aide de pulvérisateurs à rampe verticale ou à assistance pneumatique.

Délai d'attente avant la récolte : 14 jours.

**ZONES TAMPONS**

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Aucune zone tampon n'est requise en cas d'utilisation des méthodes et équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Site d'utilisation	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Haricots	35	15	20	10	1
	Concombres	20	10	10	5	1
	Poivrons	40	20	20	10	1

	Pommes de terre	40	20	20	10	1	
	Betteraves à sucre	25	10	15	5	1	
	Tomates	10	20	25	10	1	
Pulvérisateur pneumatique (à jet porté)	Raisins	Début de croissance	65	55	55	50	3
		Fin de croissance	55	45	45	40	2
	Houblons	Début de croissance	40	35	35	25	0
		Fin de croissance	35	25	25	15	0
Pulvérisateur agricole ou irrigation chimique	Canneberges	15	10	10	4	0	

\* Dans le cas des applications effectuées à l'aide d'un pulvérisateur agricole, l'utilisation d'écrans de réduction de la dérive permet de réduire la largeur des zones tampons. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire de 30 % la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
NOCIF SI INHALÉ - ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES OU LE BROUILLARD  
DE PULVÉRISATION  
IRRITE LES YEUX – ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX**

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres.



Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes.

Si le port de gants est exigé sur l'étiquette, nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.

Nocif en cas d'ingestion.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas contaminer les étendues d'eau.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes. **Remarque à l'intention du médecin :** **En cas d'ingestion :** Des lésions aux muqueuses sont probables; un lavage d'estomac peut être contre-indiqué.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **ENTREPOSAGE**

Garder la quantité inutilisée dans le contenant d'origine seulement, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, hors de la portée des enfants et des animaux. Si le contenant ou le sac est endommagé, le mettre dans un sac en plastique. En cas de déversement, pelleter le produit, le mettre dans des sacs en plastique et fermer ceux-ci avec du ruban adhésif. Pour éviter la contamination, entreposer ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

### **ÉLIMINATION**

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

19-1254